

## BIBLIOGRAPHIE

William D. PADEN, *Two Medieval Occitan Toll Registers from Tarascon*, Toronto, University of Toronto Press, 2016. xiii + 278 p.<sup>1</sup>

Le tarif occitan des péages de la ville de Tarascon en Provence était connu des historiens depuis la première publication qui en avait été faite par l'archiviste Édouard Bondurand, en 1890, à partir du Livre Rouge conservé aux archives de cette ville. L'acquisition d'un second manuscrit de ce tarif par la Newberry Library de Chicago en 2011 a été l'occasion pour l'éminent philologue chicagolais William D. Paden, auteur d'une très estimée *Introduction to Old Occitan* (New York, 1998), de procéder à une édition critique accompagnée d'une traduction des deux textes qui, fort semblables et issus d'un archétype commun, présentent tout de même de substantielles différences. L'ouvrage, qui s'ouvre sur une brève introduction philologique, codicologique et historique (p. 3-77), contient en outre un très substantiel glossaire des termes occitans (p. 163-237) qui sans doute rendra les plus grands services, aussi bien aux philologues romanistes qu'aux historiens de la Provence, et spécialement à ceux qui s'intéressent à l'économie, au commerce et à la culture matérielle.

Le principal défi de ce travail d'édition tient au problème de la datation non seulement des manuscrits mais surtout des textes de ces tarifs de péages. Les plus anciens documents connus sont, en effet, des tarifs latins, mis par écrit après le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et dont les textes ici présentés s'inspirent très largement. Par ailleurs, les deux textes occitans, s'ils ont des contenus semblables, ne sont pas parfaitement identiques. Chacun des deux contient, en effet, des éléments originaux. Il revient à l'éditeur d'avoir montré, de manière convaincante à mon avis, que, si les manuscrits sont tous deux de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, les textes qu'ils nous transmettent, ne sont pas contemporains. Celui du Livre Rouge de Tarascon serait antérieur à 1325 tandis que celui du manuscrit de Chicago pourrait être daté, à partir d'une série d'indices convergents, des toutes dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle ou de la première moitié du siècle suivant. Ainsi se résoudrait un certain nombre de difficultés posées par les différences entre les deux documents qui, par ailleurs, ayant forcément un archétype commun (le tarif latin du XIII<sup>e</sup> siècle ? un tarif hébreu attesté mais aujourd'hui perdu ?), n'appartiennent pas à la même branche du stemma. Il demeure un doute, cependant, que l'éditeur reconnaît volontiers (p. 8), pour le manuscrit de Chicago, et une data-

---

1. Ce compte rendu est publié avec l'aimable autorisation de la revue électronique *The Medieval Review* [<http://josotl.indiana.edu/index.php/tmr/index>], à laquelle il a été d'abord soumis.

tion plus haute (les années 1339-1343) n'est pas totalement à exclure, en raison de la mention de la valeur d'équivalence du denier coronat (p. 42) dont l'introduction (en 1330) était alors tout à fait récente. L'étude linguistique décèle un certain nombre d'italianismes dans le texte le plus ancien, ce que l'on pourrait mettre en association avec le fait que nombre de locataires (fermiers) des péages de la vallée du Rhône, au XIV<sup>e</sup> siècle, sont justement des marchands italiens installés à Avignon dans le sillage de la papauté. En revanche, l'hypothèse d'une influence dauphinoise ou haut-alpine pour le texte de Chicago paraît fondée sur des indices beaucoup moins probants. La présence, notamment, de la forme *aquellos* pour *aquels* (p. 10), n'est pas significative. On la trouve avec la plus grande fréquence dans les textes de la pratique provençale des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle, notamment dans le *Regeste des Etats de Provence* (Paris, 2007). La présence des premiers versets de l'évangile de Jean (1:1-14) au début de ce manuscrit, plutôt qu'une intention « semi-magique » (p. 43), donne à penser qu'il a pu servir de livre juratoire, sur lequel les officiers chargés de percevoir les péages, auraient été invités à prêter serment, une pratique bien attestée dans le midi de la France, autour, par exemple, des livres de statuts ou même des registres de délibérations communales. En revanche, le manuscrit de Tarascon ne peut pas avoir été copié à l'usage des collecteurs du péage (p. 18), puisqu'il figure au commencement d'un énorme recueil de statuts dont la fonction à la fois symbolique et pratique est beaucoup plus large.

La contextualisation historique (p. 25-39), brève mais très bien documentée, insiste sur l'importance du commerce international dans la vallée du Rhône à la fin du Moyen Âge et sur la diversité des produits offerts sur les marchés, à Tarascon comme à Arles ou à Avignon. La question de savoir s'il existait (ou s'il avait existé) un pont entre Tarascon et Beaucaire est évoquée (p. 28), sans que la documentation existante puisse apporter de réponse satisfaisante. L'hypothèse la plus courante, celle d'un pont de bateaux, ou d'une construction fragile, disparue avant le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, demeure à mon avis la plus satisfaisante. La place de Tarascon dans un réseau plus global de captation du commerce international traversant la Provence, en revanche, aurait bénéficié de l'étude plus attentive d'une enquête de 1366 qui portait précisément sur le sujet, enquête éditée très confidentiellement dans mon mémoire de maîtrise de 1972, *Les péages de Basse-Provence occidentale d'après une enquête de la Cour des comptes de Provence, 1366-1381* (consultable aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, sous la cote 8 F 243).

L'apport le plus significatif de cette analyse, du point de vue proprement historique, tient au souci de l'éditeur de poser le problème de la mise à jour des tarifs au cours des décennies et des siècles (p. 39-49). La fossilisation de ce type de document, largement reconnue par l'historiographie et apparente, par exemple, dans le maintien à 150 ans d'intervalle de la déclaration portée sous le nom d'un « ancien péager », est toute relative. Car le contenu de cette déclaration évolue avec le temps, comme évoluent et sont mis à jour, selon des rythmes temporels variables, non seulement les matières taxées et les tarifs appliqués, mais aussi la configuration géographique des lieux de perception des péages. Cette analyse ne remplacera jamais l'apport documentaire de véritables comptes de péages, comme on en conserve de très nombreux pour la période (mais aucun, fort malheureusement pour les péages de Tarascon). Elle révèle tout de même un très réel effort de mise à jour de l'assiette fiscale, qui avait jusqu'ici échappé à l'attention des historiens.

Enfin, l'éditeur apporte un grand soin à la confection du glossaire, qui complète très heureusement l'identification des différentes matières soumises au péage jadis proposée par Édouard Baratier, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles Ier d'Anjou en Provence (1252-1278)* (Paris, 1969), à partir des formes latines. Plusieurs entrées font le point de notre état des connaissances sur des unités de mesure comme le muid (*mog*) ou la saumée (*saumada*), sur des denrées de toute sorte ou sur des toponymes, sans cacher, dans ce dernier cas, les incertitudes qui demeurent (comme le péage dit des *Mujolans* ou les navires *de Roda* qui sont peut-être, mais pas assurément, de la ville de Rhodes).

Enfin, sur le plan de la forme, on pourrait regretter le déficit iconographique (deux illustrations en noir et blanc seulement) et la présentation déroutante des numéros de folios et de ligne qui ne facilite pas la consultation. Mais ce sont là des défauts bien mineurs. Au total, cet ouvrage répond à un vœu formulé de plus en plus souvent, d'éditer non seulement les grands textes de la tradition littéraire, mais aussi les sources de la pratique, illustratives de la vie quotidienne. Le soin apporté à cette édition et la richesse de son appareil critique réjouiront aussi bien les spécialistes de l'ancienne langue occitane que les historiens des horizons les plus divers.

Michel HÉBERT

\*  
\* \*

Karl BORCHARDT, Damien CARRAZ et Alain VENTURINI, *Comptes de la commanderie de l'Hôpital de Manosque pour les années 1283 à 1290*, Paris, CNRS Éditions, 2015, CVI et 185 p.

Il faut remercier Karl Borchardt, Damien Carraz et Alain Venturini de mettre à la disposition des chercheurs ces remarquables comptes hebdomadaires de la commanderie Manosque pour les années 1283-1290. Par rapport aux données annuelles que présentent les enquêtes sur l'ordre de Saint-Jean en Provence en 1338 et en 1373, ainsi que les visites prieurales de 1411 et 1429, les informations fournies ici hebdomadairement permettent d'entrer dans la vie quotidienne de la commanderie de Manosque. On a alors accès à ce qu'Hésiode avait si justement appelé *Les Travaux et les jours*. On peut ainsi suivre, presque quotidiennement certaines opérations agricoles, ainsi que les nombreuses préparations matérielles que celles-ci nécessitent.

Cela étant dit, je voudrais formuler quelques questions et remarques qui me sont suggérées par la très dense introduction en quatre parties qui précède l'édition proprement dite du manuscrit.

#### LES HOSPITALIERS À MANOSQUE (D. CARRAZ)

L'auteur amorce son propos en présentant les imposantes archives de la commanderie de Manosque qui concernent en fait toute la ville, puisque l'ordre en

est non seulement le mieux doté des propriétaires, mais aussi le détenteur de la juridiction haute, moyenne et basse et de tout le pouvoir qui s'y rattache. Cette situation, que l'on ne retrouve que très rarement dans les autres commanderies hospitalières de Provence, contribue à faire des archives manosquines, tant par leur ampleur que par la diversité des sujets qui y sont abordés, un gisement documentaire exceptionnel. D. Carraz présente ensuite les diverses étapes de la formation de la commanderie de Manosque dont l'essentiel provient d'une donation initiale des comtes de Forcalquier en 1149, mais dont la possession incontestée n'est assurée qu'en 1209. Maintenant maîtres de la seigneurie de Manosque, les hospitaliers installent le siège de leur commanderie dans le Palais de la ville, nom donné au château fort comtal construit par les comtes de Forcalquier dans les dernières décennies du XII<sup>e</sup> siècle. Cette puissante demeure fortifiée est elle-même inscrite à l'intérieur des murs de l'agglomération. Il semble cependant que l'ensemble ne soit pas encore complètement terminé, car, comme nous le verrons, les hospitaliers investissent encore massivement dans des travaux de construction durant les années 1283-1290.

Parallèlement, la commanderie poursuit une politique d'achat de biens et de droits et devient ainsi la principale force économique et politique du val de Manosque. S'il est vrai que cette comptabilité hebdomadaire nous montre des activités commerciales que nous ne retrouvons pas dans les enquêtes annuelles évoquées plus haut, elle ne permet pas de prendre en compte la totalité de l'économie agricole, dont la production en faire-valoir direct demeure l'un des facteurs essentiels. Ainsi, les comptes hebdomadaires sont muets sur les revenus en nature et ignorent par le fait même un secteur très important de l'économie seigneuriale ; dans une certaine mesure, cela peut fausser la perspective.

À la question posée par l'auteur (p. XXIX) sur d'éventuelles comptabilités particulières expliquant l'absence de certains métiers présents dans l'enquête de 1338 mais absents des comptes hebdomadaires, je répondrais que leur rétribution devait être fixée en nature d'où leur absence de prise en compte ici. Par ailleurs, en dépit de ce qu'écrit D. Carraz (p. XXX), il existe bien une source qui témoigne des visites régulières des prieurs dans les commanderies de leur ressort avant le XV<sup>e</sup> siècle, et c'est l'enquête de 1338. On retrouve cette dépense dans les procès-verbaux de visite de 30 des 33 commanderies. La maison de Manosque y est taxée de 20 livres pour deux jours (1338, f. 206v). D'autres dépenses que j'appellerais de système (visite de l'archevêque, de l'évêque) n'apparaissent pas non plus dans les comptes hebdomadaires ; j'en ignore le motif car elles sont anciennes et devraient s'y trouver. Les quelques données concernant la charité présentes dans les comptes hebdomadaire pourraient bien nous cacher l'essentiel. En effet, en 1338, les hospitaliers de Manosque pratiquent envers les pauvres une « aumône habituelle et régulière », de la Saint-Michel à la Saint-Jean-Baptiste, qui s'élève à 700 setiers de conségal (1338, f. 205r).

Sur le resposion, il m'apparaît téméraire comme le fait l'auteur (p. XXXIII et n. 99) d'associer sa baisse significative entre 1283-1290 et 1338 à des difficultés économiques du domaine hospitalier provençal. Je proposerais plutôt deux autres hypothèses. La première prend en compte la dévolution des biens templiers à l'ordre de Saint-Jean. Après ce transfert, la taxe due à Rhodes repose sur des biens fonciers plus importants et si l'on en croit les résolutions du chapitre général de Montpellier en 1330, la fixation des sommes requises tient davantage à la répartition qu'à la quotité. Chacun des établissements aurait donc à fournir moins grâce à la création

de nouveaux établissements à partir des biens du Temple L'autre hypothèse c'est que comme dans ce même chapitre général, le maître Élyon de Villeneuve avait exigé de chacun des prieurés le versement d'une somme très importante, (on l'avait déjà fait en 1317 à l'instigation du pape), l'ordre aurait permis en compensation un certain affaiblissement des responsions annuelles. Par contre, si l'on accepte que la taxe ait pu être diminuée à cause des difficultés économiques précédant le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, comment expliquer alors qu'elle soit demeurée si stable de 1338 à 1411, alors que l'économie seigneuriale s'effondrait dans le domaine provençal de l'Hôpital ?

#### LE MANUSCRIT DE PRAGUE (K. BURCHARDT)

Avec un titre comme celui-là, on se croirait dans un roman d'Umberto Eco. Il est vrai qu'il s'agit ici d'une histoire improbable, celle d'un document hospitalier provençal, sans aucun doute écrit à usage interne et vraisemblablement éphémère, que l'on a retrouvé dans une importante bibliothèque d'Europe centrale. Le tableau des revenus et les dépenses présenté par l'auteur (p. XLVIII) m'apparaît très incomplet car lui non plus ne tient pas compte des rentrées et des sorties en nature (blés, vin, foin), alors qu'ils sont prépondérants dans l'enquête de 1338. En effet, pour le chef lui-même, à l'exclusion des maisons membres, ils constituent 73,8 % des rentrées. Comment soutenir dans les circonstances que les « dépenses (des comptes hebdomadaires) couvrent en général les frais de gestion du temporel et de l'entretien des frères » (p. XLVIII) ou que « les frais couvrent à peu près tous les aspects de la vie de la commanderie » (p. XLIX) ? Si les revenus en numéraire des hospitaliers de Manosque sont toujours inférieurs aux dépenses (p. XLIX), c'est qu'une bonne partie de celles-ci sont soldées en nature. C'est le cas en 1338 pour la nourriture des 29 frères et les 21 donats de la maisonnée seigneuriale, auxquels on doit ajouter celle des 39 ouvriers agricoles ou employés permanents et les salaires de 28 d'entre eux.

Lorsqu'on intègre l'ensemble des revenus et dépenses en numéraire et en nature comme on peut le faire en 1338, la question du déficit de la commanderie de Manosque ne se pose plus dans les mêmes termes. Avec des revenus de 1974 livres pour des dépenses de 1987 livres, on ne trouve qu'un déficit de 13 livres, soit .0065 pour cent des rentrées, ce qui se situe, comme on le dit aujourd'hui, à l'intérieur de la marge d'erreur.

#### LA LANGUE DES COMPTES (A. VENTURINI)

Dans sa contribution, l'auteur nous offre une précieuse initiation à la langue utilisée par le scribe des comptes de la commanderie de Manosque. Il y signale à juste titre l'usage central du latin, un bon latin, précise-t-il (p. LXXI), mais fort variable selon les secteurs (p. LXXVIII). Il n'en demeure pas moins que beaucoup de mots de la vie quotidienne, souvent répétés dans le document, ont peu de choses à voir avec le latin classique habituel, sinon parfois une structure consonantique approchante et une désinence latinisée. L'étude par l'auteur des variations apportées aux mots par le scribe facilite grandement la compréhension du document édité. Il en va de même grâce au classement systématique des mots par secteurs d'activité, en distinguant dans

chacune des catégories ceux qui sont d'origine classique de ceux qui ne le sont pas : instruments aratoires et outils, travaux agricoles, noms d'animaux, noms de végétaux.

Je voudrais enfin signaler la très grande utilité de l'index-glossaire placé à la fin du livre car il permet la lecture bien comprise des comptes de Manosque, sans obliger à de longues recherches lexicales à la frontière du latin et du provençal. J'aurais quelques remarques sur quelques-unes des traductions proposées. Je me bornerai à la principale, celle qui concerne cette étrange et inconnue *scauma*, pour laquelle le glossaire suggère chaudière, chauffoir, étuves ou fournaise. Je crois qu'aucun de ces termes ne traduit adéquatement ce à quoi s'appliquent les importantes opérations de construction qui apparaissent dans les comptes. Qu'on en juge : en 18 mois, du 8 août 1283 (art. 3) jusqu'au 11 février 1285 (art. 82), la commanderie verse à des artisans pour la construction de cette *scauma* la somme rondelette de 357 livres, un montant qui s'apparente par son importance à celui du respension (450 livres pour une période analogue). Comme à certaines reprises les comptes associent cette dépense à l'appareil défensif du palais de Manosque (art. 50, 314, 345), j'aurais plutôt tendance à voir ici un élément du système de fortification, peut-être des courtines ?

#### UNE PREMIÈRE APPROCHE DES PRATIQUES COMPTABLES DE L'HÔPITAL (D. CARRAZ)

Après avoir présenté succinctement les principaux jalons de l'administration financière de l'ordre de Saint-Jean et du prieuré de Saint-Gilles, D. Carraz procède à la même opération dans le cadre de la commanderie de Manosque. Je dois dire qu'à la différence de l'auteur (p. LXXXVIII), je n'ai jamais rencontré, dans l'enquête de 1338 du moins, quelque trace de revenus perçus par le commandeur à même les rentrées de son établissement, qu'il aurait pu affecter à sa jouissance personnelle. Et quand on examine un par un les bilans économiques des commanderies en cette même année, on se rend compte que 63 % d'entre elles sont en déficit, ce qui ne laisse, on l'admettra, que bien peu de place à un détournement de profits par le commandeur. Cette situation change radicalement à partir des difficultés du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, où l'on assiste au rapide déclin de la maisonnée seigneuriale hospitalière et à l'abandon du faire-valoir direct presque partout. Les enquêtes prieurales du début du XV<sup>e</sup> siècle montrent que les établissements génèrent beaucoup plus de profits nets grâce à l'impartition de la production agricole, dont les revenus vont dans les poches des commandeurs titulaires. En règle générale, les frères et les donats ne reçoivent aucun revenu pour leurs activités. Cette constante chez près de 600 personnes en 1338 ne souffre pas d'exception. Ceux qui touchent des salaires sont des employés à titres divers, pas des membres de l'ordre, frères ou donats.

Je voudrais aussi préciser que le terme *status bajulie* utilisé dans l'ordre de Saint-Jean au moins de 1268 à 1411 n'a jamais le sens de « revenus de la commanderie proprement dite » contrairement à ce que dit l'auteur (p. LXXXVIII), mais comprend toujours la maisonnée seigneuriale (frères et donats), ainsi que certains moyens de production dont la commanderie dispose. Ainsi, en 1268, bœufs et mulets ; en 1299, bœufs, vaches, bovins, juments, bêtes de somme, porcs ; en 1314, bœufs, ovins, bêtes de somme, juments, porcs ; en 1338, bœufs uniquement ; en 1411, bœufs, bêtes de somme, vaches, ovins. En fait, la *status bajulie* est précisément l'état de la baillie de

juin 1299 cité par l'auteur (p. XCIII) et édité dans le livre après les comptes proprement dits (p. 147-148).

Il m'apparaît inexact de dire comme l'auteur que « l'économie seigneuriale de la commanderie de Manosque est essentiellement fondée sur la rente » (p. XCI). En fait, en 1338, les revenus de la commanderie proviennent de trois sources : d'abord, des droits découlant du pouvoir de commandement, le ban. C'est ainsi que plus de 50 % des rentrées sont dues entre autres aux divers droits liés à la justice (haute et basse), et aux nombreux outils collectifs à usage obligatoire. La seconde part en importance des revenus est constituée par l'exploitation de la réserve domaniale, faite surtout dans le cadre du faire-valoir direct, mais aussi par des baux à parts de fruits (facherie). Cette source de revenus, qui implique aussi des dépenses importantes constitue le tiers des rentrées. Enfin, la rente seigneuriale proprement dite, celle qui marque la reconnaissance de la propriété foncière du seigneur par le paysan, ne rapporte qu'environ 10,5 % du total. On ne peut donc pas qualifier les hospitaliers de Manosque de rentiers à cette époque. Peut-on imaginer que la situation était bien différente quelques décennies auparavant ? J'en doute fortement.

Peut-être le terme déficit structurel convient-il mieux que celui de déficit chronique pour décrire la situation économique des établissements du prieuré de Saint-Gilles au premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle (p. CIV). Mais la nouvelle appellation ne règle en rien la question de fond : comment expliquer la survie des établissements hospitaliers s'ils s'enfoncent années après années dans une spirale de déficits ? Il y a sûrement là un élément explicatif majeur qui nous échappe.

Il ne faudrait pas que les quelques questions et remarques développées plus haut viennent restreindre l'intérêt pour ce livre très utile et très bien fait. Lorsqu'on en a fini la lecture et l'analyse, on est conscient d'avoir eu un accès privilégié à des aspects moins bien connus de l'économie quotidienne de la plus importante commanderie provençale de l'ordre de Saint-Jean, celle de Manosque.

Benoît BEAUCAGE

